

Au fil de La Lanterne



**BULLETIN MUNICIPAL
DE FAVERNEY
N°32 - Janvier 2022**





*La nouvelle médaille réalisée
par la société PRIME de
Faverney*



Sommaire

- 1 - Mot du Maire
- 2 - Par-ci, par-là...
- 3 - Pêle-mêle
- 4 - P.L.U.
- 5 - Du côté de La Presle
- 6 - Lotissement
- 7 - L'eau c'est la vie
- 8/9 - Revitalisation du bourg centre
- 10 - Espace France-Services
- 11 - Collège Louis Pergaud
- 12 - Patrimoine
- 13 - Petit tour à P.A.
- 14 - Halloween
- 15 - Tournez manèges
- 16 - A votre service
- 17 - Etat-Civil

Une mairie est une maison commune, 1er édifice public d'une ville, mais en même temps un lien familial où s'inscrit la mémoire de chaque citoyen.

BULLETIN MUNICIPAL N°31 Janvier 2022

Conception-réalisation-impression
MAIRIE DE FAVERNEY

4 Place de la Mairie
70160 FAVERNEY
Tél. 03 84 91 30 71

Dessins Daniel GEORGES

Favernéennes, Favernéens.

Nous avons le plaisir de vous présenter le premier bulletin municipal de la nouvelle équipe municipale mise en place en 2020, rédigé par Daniel Georges, ancien Maire, qu'il en soit ici remercié.

Ce bulletin se substituera à la traditionnelle cérémonie des vœux qui pour la deuxième année consécutive n'a pu se tenir.

Vous y découvrirez les réalisations 2021, avec ci-dessous la liste des projets 2022 et des prochaines années dont principalement:

- *La réalisation de l'aire de jeux Place du Gymnase et surtout la grande opération de revitalisation du bourg dont vous pourrez lire les grandes lignes au centre de ce bulletin*
- *L'extension du lotissement de 13 parcelles en Maze, en cours de finalisation*
- *La révision du PLU qui déterminera l'avenir de notre Cité de 991 habitants*
- *Les études de rénovation extension du gymnase et la réhabilitation du bâtiment de la Mairie sont prêts à être sortis des cartons.*
- *Faverney a été retenue comme « petites villes de demain » ce qui nous permettra de travailler principalement sur la réhabilitation de logements et la transition énergétique.*

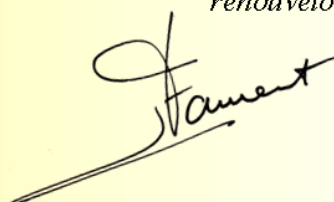
Le travail ne manque pas et nous espérons mener à bien tous ces projets.

N'hésitez pas à nous interroger pour obtenir plus de détails.

Nous vous souhaitons bonne lecture de ce bulletin, protégez-vous, respectez les gestes barrière pour que nous puissions revenir à une vie normale le plus rapidement possible.

Le Conseil municipal et moi-même vous renouvelons nos meilleurs vœux pour 2022.

Le Maire.



François LAURENT





ENQUETES PUBLIQUES VOIE BLEUE ET VOIE VERTE

Suite à enquête publique, le conseil municipal a donné un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale déposée par le Conseil Départemental de la Haute-Saône relative à l'aménagement de la véloroute V50 Moselle-Saône (voie bleue) entre Corre et Port-sur-Saône. La Commune de Favorney est concernée par la portion du parcours entre Conflandey, Port d'Atelier et Baulay.



Concernant la « Voie Verte » devant traverser Favorney sur l'ancienne voie ferrée, le projet de faisabilité, a été déposé aux services compétents pour la partie incombant à la Communauté de Communes Terres de Saône, de Port d'Atelier à Equevilley, soit 13 kms. L'enquête publique devrait démarrer cette année.

ABBAYE 2022



2022, sera l'année de célébration du 1300^{ème} anniversaire de la création de l'Abbaye en 722. Une réflexion est engagée entre les propriétaires, la Paroisse, l'association Favorney Patrimoine et Animation ainsi que la commune pour organiser des événements festifs au 2ème semestre.

CHIENS ET CHATS ERRANTS

Chaque commune doit disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation... La gestion de ces animaux par le Maire est une obligation légale. Le conseil municipal a donc décidé d'adhérer au service de fourrière de la Communauté d'Agglomération de Vesoul qui propose de disposer de ce service par le biais d'une convention, moyennant une participation financière de 1€ par habitant et par an.



Une autre convention pour la gestion des populations félines sans propriétaire a été signée avec la clinique vétérinaire Jean de la Fontaine de Port-sur-Saône pour la stérilisation des chats errants.



FAVERNEY PATRIMOINE ET ANIMATION

Au mois d'octobre 2021, l'association « Favorney, Patrimoine et Animation » a renouvelé son conseil d'administration et c'est M. Arnaud GENY qui en est le nouveau président.

A la 1ère réunion, un calendrier avait été dressé. Malheureusement, au vu du contexte actuel, les 2 premières manifestations, la marche nocturne du 12 février et le carnaval des enfants du 19 mars ont été annulées. L'association espère pouvoir organiser la brocante dans les rues du village le 9 mai 2022 et participer à l'anniversaire des 1300 ans de la fondation de l'Abbaye sous réserve que les contraintes sanitaires soient levées.



Du fait de la situation sanitaire, la collecte de l'enquête annuelle de recensement de 2021 a été reportée à 2022. Conformément à la loi et malgré ce report, l'Insee s'est engagé à produire et publier les populations légales relatives au 1er janvier 2019. Elles ont été publiées à la fin de l'année 2021.

2008	2013	2018	2019
1044 hab	918 hab	973 hab	991hab



RADAR PEDAGOGIQUE

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière route de Vesoul un radar pédagogique va être installé à l'entrée du bourg. Le coût de l'opération est de 3300 € HT moins la subvention départementale attendue au titre des amendes de police.



Pêle - Mêlé

Vendredi 20 août 2021, dès 8h, 18 volontaires étaient présents au cimetière de Faverney pour arracher les mauvaises herbes et le nettoyer. Parmi ces personnes, des membres de la "société civile" et du conseil municipal étaient présents. L'ambiance était studieuse et appliquée. Trois bennes du camion communal ont été remplies. La matinée s'est terminée à l'atelier communal par un apéritif casse-croûte. De nouveaux projets ont été évoqués avec, comme il se doit, partage de moments conviviaux.

Merci à tous les participants !



Très réussie la décoration de ces deux fontaines avec une mention spéciale pour la confection des étoiles.
Bravo les Artistes!



Le CPI recrute
Pourquoi pas vous ?

LE CPI LA LANTERNE C'EST :

- 23 Sapeurs Pompiers
- 20% de femmes
- 2 infirmiers
- Une moyenne d'âge de 33 ans
- 3 véhicules de secours
- Une moyenne de 150 interventions/an

CPILANTERNE.RECRUTEMENT@GMAIL.COM



La rue de La Porte de Cubry s'est refait une beauté avec un revêtement de chaussée neuf

Merci à Evelyne PICHOR pour son engagement dans le développement de la lecture sur notre secteur rural.
Bienvenue à Myriam et Patrick POIRSON, nouveaux animateurs de la bibliothèque.



Ouverture le mardi et le mercredi de 15h30 à 18h30

Plan Local d'Urbanisme

Un **PLU** est un document qui doit sans cesse s'améliorer, s'adapter aux évolutions réglementaires et être en adéquation avec les projets portés par une collectivité, c'est pourquoi la commune de Faverney a engagé la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui est un document destiné à définir la destination des sols par secteurs.

Le PLU organise le développement de votre commune en fixant des règles d'urbanisme et des règles de construction selon un découpage précis en différentes zones. Il permet d'encadrer rigoureusement les projets urbains, leurs styles architecturaux, leurs impacts sur l'environnement et sur le développement durable. Il définit les règles indiquant quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc...

Le zonage comprend principalement 4 types de zones:

- ⇒ **U** pour les zones urbanisées déjà équipées
- ⇒ **AU** pour les zones à urbaniser destinées à accueillir de nouvelles constructions où l'urbanisation peut être progressive.
- ⇒ **N** pour les zones naturelles qui sont préservées pour leur paysage, leur faune et leur flore.
- ⇒ **A** pour les zones agricoles réservées aux activités agricoles et au logement des seuls agriculteurs

Ces différentes zones **U**, **AU**, **N**, **A**, peuvent être accompagnées d'autres lettres **i** pour zone inondable, **L** pour zone de loisirs, etc... afin de découper plus précisément ces zones.

Une des pièces maîtresses du PLU est le Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD). Ce document exprime les objectifs et projets de la commune en matière d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il définit également les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement. Il donne un aperçu du développement de la ville à horizon 10 à 20 ans et doit fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Si vous avez des projets de construction, le PLU est indissociable du permis de construire et de la déclaration préalable de travaux. Vos projets décrits dans ces autorisations d'urbanisme sont intégralement comparés aux règlements du PLU afin de voir leur compatibilité avec le règlement.

CONCERTATION DU PUBLIC

Pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PLU, vous trouverez, à votre disposition en mairie un registre de concertation destiné à recueillir vos observations.



Du côté de La Presle

Démolition de bâtiments et aménagement d'un parking avec accès piétons vers la MAM



Accès principal du Parc de La Presle et de la maison Ages & Vie



Il ne reste plus que les lignes blanches à peindre !



Réfection de la piste d'athlétisme financée par le syndicat du collège.

Fresque sur les vestiaires du gymnase réalisée par les jeunes du club des ados de Terres de Saône.



Lotissement

Les 4 parcelles du lotissement « La Combotte » rue du Général Rébillot ont trouvé acquéreurs et les 7 parcelles au lotissement du Chemin de Maze sont toutes construites. Une route en tout-venant calcaire, reliant ce dernier lotissement au giratoire de la route d'Amance est ébauchée..

Cette route était en attente d'aménagement et ce sont 13 parcelles qui devraient être proposées à la construction de part et d'autre de cette voie nouvelle. Cet accès sur le giratoire sécurisera la sortie actuelle.

La commune de Faverney, avec son pôle éducatif neuf, son collège complètement rénové et sa fonction de bourg centre dispose de tous les services, ce qui lui donne une certaine attractivité. Elle doit donc être prête à répondre aux demandes de constructions. De plus, l'étude du Plan Local d'Urbanisme actuellement en cours de révision doit définir les grandes orientations sur le développement de la commune.

Mais il ne faut pas oublier le centre ancien qui a besoin d'être redynamisé, opération qui devra être prise en compte dans l'opération « Petites Villes de Demain » dont Faverney a été lauréate avec 13 autres communes du département.





L'eau c'est la vie

Depuis quelques années, la sécheresse aidant, la commune de Breurey-les-Faverney connaît de sérieux problèmes d'approvisionnement en eau ce qui oblige à faire appel à des camions citernes pour alimenter le village. Le déficit serait de l'ordre de 30 à 40 m³ jour. Après consultation d'un bureau d'études, la solution de l'interconnexion avec le réseau d'eau de la Commune de Faverney s'est avérée la plus économique. Cette opération semble réalisable compte-tenu des capacités de pompage et traitement de la Commune de Faverney. En conséquence les deux Conseils Municipaux, ont accepté l'interconnexion en eau entre les communes. Une canalisation sera donc posée entre les deux communes le long de la route départementale

afin que les habitants de Breurey puissent disposer d'eau toute l'année.

Comme quoi la solidarité entre communes est devenue une nécessité. Après le regroupement des centres de premières interventions avec les pompiers et celui des écoles, les conditions techniques le permettant, le raccordement des deux communes pour l'eau potable s'imposait.



En 2010 la commune a confié à la Société de distribution Gaz et Eaux la délégation de son service d'eau potable pour une durée de 12 ans. Cette année, le contrat sera donc remis en concurrence pour assurer l'entretien des installations de captage, d'un ensemble de 3 châteaux d'eau, d'une station de traitement d'eau, de 12,2 km de canalisations, et de 540 compteurs.

Le secteur de Port-d'Atelier n'est pas alimenté par la commune de Faverney mais par le Syndicat des eaux de La Fontenotte dont le siège est à Purgerot et les captages ainsi que la station de traitement à Baulay.



La ville de Faverney est alimentée en eau potable par un puits creusé dans une boucle de la rivière La Lanterne, légèrement à l'amont du bourg. L'eau est puisée dans ce puits de captage situé à la côte 217 m par des pompes immergées

(pompes d'exhaure). Cette eau brute est reprise par une station de pompage afin d'être refoulée vers le château d'eau situé à environ 264 m d'altitude soit une dénivelée de 57 m. Cette conduite, qui est soumise à de fortes contraintes a subi l'usure du temps, et un fort encrassement en partie basse, réduit son débit. Elle a donc besoin d'être partiellement renouvelée depuis le pompage jusqu'à la rue Molière avec une traversée du canal. En sortie du château d'eau, cette eau passe au travers

d'une station de traitement pour éliminer fer et manganèse et être reminéralisée avant d'être distribuée dans le réseau pour enfin couler à vos robinets.

Dans le cadre d'un appel à projet lancé par le département une subvention a été sollicitée pour un taux d'aide de 70%. Ces travaux de renouvellement de conduite ont été, attribué à l'entreprise Antoine Schwebel pour un montant de travaux de 60 820 € HT

Pour assurer le financement du budget eau et assainissement permettant d'assurer le coût des investissements, le conseil municipal a décidé une augmentation de la part communale comme suit:

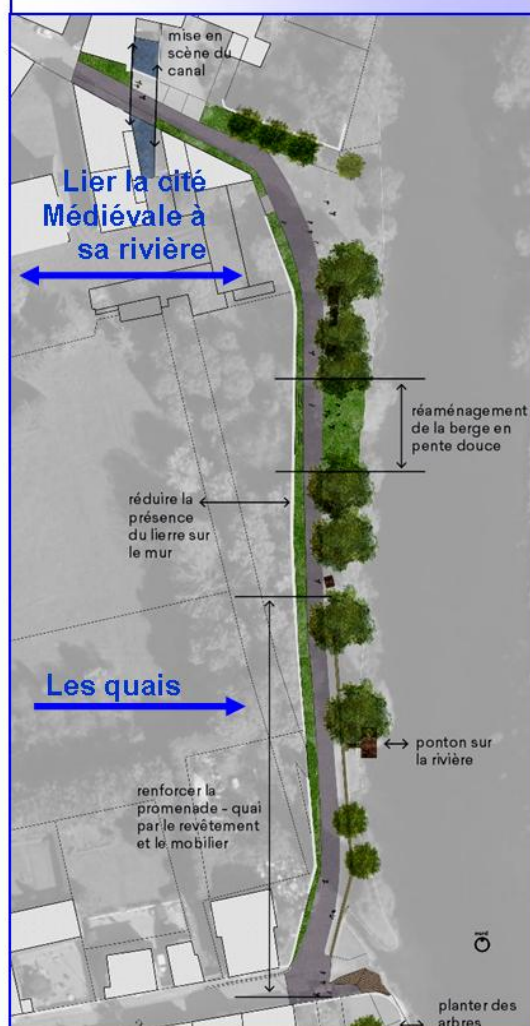
- la taxe fixe de l'eau de 16.10 € à 19.00 € par an
- Le prix du m³ d'eau de 0.6141 € à 0.90 €
- la taxe fixe de l'assainissement de 50 € à 52 € par an
- le prix du m³ d'eau de 1.1211 € à 1.20 € à compter du 1er juillet 2021, somme à laquelle il convient d'ajouter la prestation de la société Gaz et Eaux, gestionnaire du service d'eau.

Revitalisation des bourgs centres

A ce jour, nous ne pouvons garantir l'exécution de tous ces aménagements. En effet, après examen des services de la DRAC, il apparaît que les travaux sur la place du général de Gaulle nécessitent la réalisation d'un diagnostic qui permettra de mettre en évidence et de caractériser les éléments du patrimoine archéologique éventuellement présent, ce qui retardera le projet de 6 ou 8 mois... Suite au covid19 et les conséquences financières dues aux fortes augmentations des matériaux nous sommes dans l'incertitude de réaliser le total des trois zones: place, square et bord de Lanterne. La place du général de Gaulle sera privilégiée dans l'ordre des travaux.

Les berges de la Lanterne

Le mur mitoyen avec l'Abbaye sera révélé par une campagne d'arrachage du lierre. Afin de mettre en scène la rivière et d'évoquer l'histoire du bateau-lavoir aujourd'hui disparu, un pont flottant sera implanté sur son ancien emplacement. Au centre de la promenade une ouverture dans l'alignement d'arbres sera renforcée par un travail de modelé de la berge. Celle-ci sera adoucie de manière à recréer du lien avec la rivière. Afin de rendre visible la traversée du canal, le muret sera baissé de manière à juste servir de garde-corps. L'ensemble du mobilier de type table de pique-nique fera l'objet d'un renouvellement.



L'abbaye toute proche est révélée par l'aménagement de cette placette. Cet élément construit est une réponse à l'espace laissé vide par la démolition de l'ancien château. Il s'agit d'aménager ici un espace vivant lors des cérémonies commémoratives mais également d'en faire un lieu d'appel vers l'abbaye. Un espace en liaison avec le jardin qui pourrait être aménagé en face, rue Bayard. Quatre arbres sont plantés dans une véritable fosse de plantation avec trois espaces plantés bas. Un carré pavé identifie l'emplacement du monument aux Morts. La placette est bordée de gradins qui se terminent par des marches en sifflet. La rue Bayard est complètement requalifiée.

Elle est revêtue de dalles calcaire qui reprennent les motifs et le calepinage repérés au droit de l'église proche. Quelques bancs sont implantés sur la partie haute de la place. Ils reprennent l'image des gradins.



SQUARE Edmond Roux



Une promenade paysagère le long des équipements publics

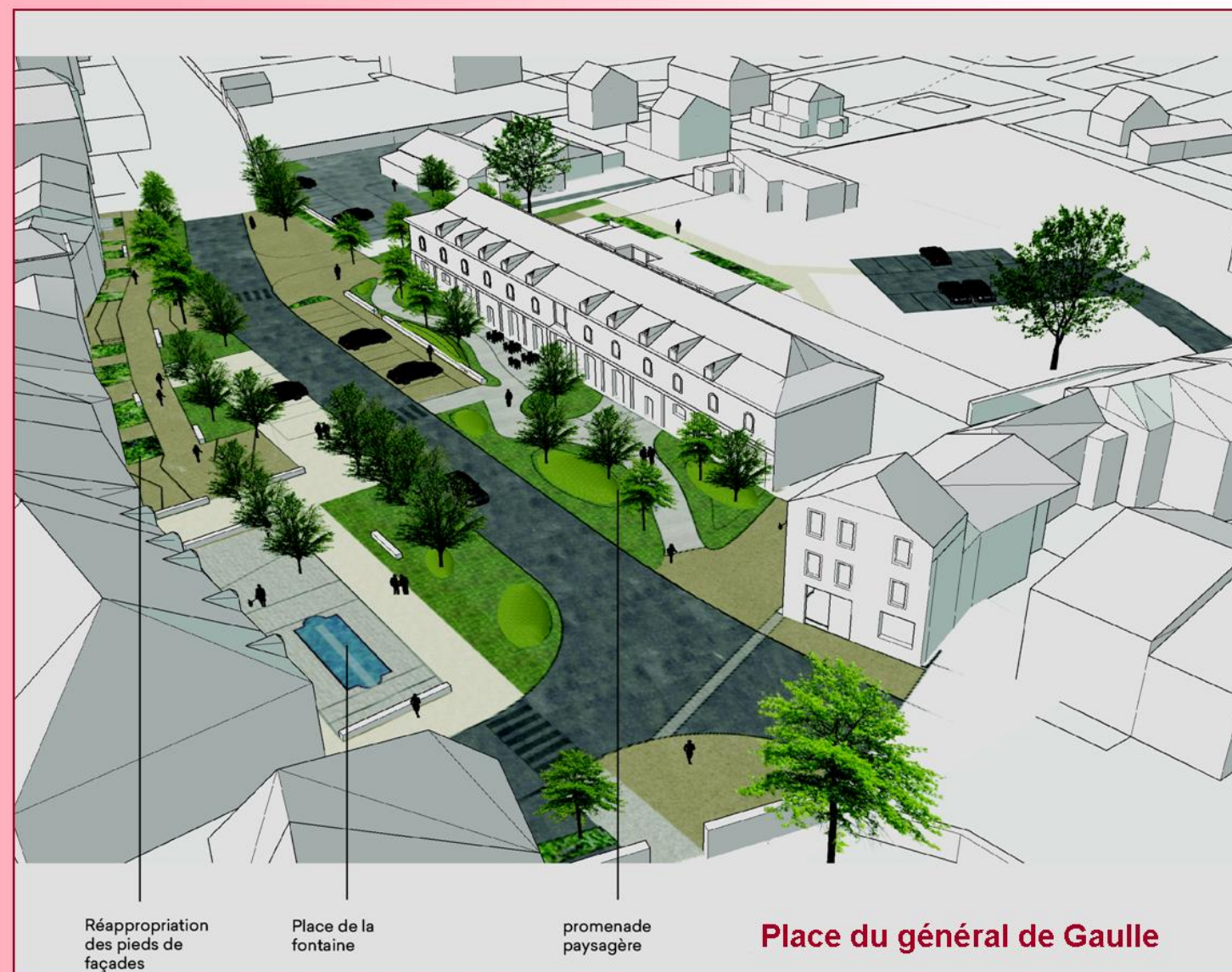


Le projet d'aménagement de la place du général de Gaulle s'inscrit à la fois dans la reconquête d'un paysage accaparé par la voiture et une redécouverte de la ville fortifiée.

L'emprise de la route départementale est réduite à 7.00 mètres. Elle s'ouvre sur l'intersection avec la rue du Général Détré qui, réduite également, permettra de lire un effet de porte sur la ville dense du Moyen Age. L'espace public devant les casernes est intégré à une promenade qui relie les équipements au centre. Cette promenade s'insinue entre des modelés de terrains qui animent la rigidité de l'architecture et protège les piétons de la route. La promenade se dilate au droit du restaurant pour accueillir une terrasse ainsi qu'au droit de la Poste. Des murets en pierre soulignent la continuité avec les murs des immeubles et ceux présents à l'intérieur du village. Les vergers situés derrière la crèche sont prolongés le long de la rue Pasteur avec des alignements d'arbres à fleurs de type cerisier et pommier à fleur. Ces arbres accompagnent un cheminement piéton qui permet de rejoindre la crèche en sécurité. L'accès

aux logements situés dans la caserne est fermé sur la rue Pasteur et ouvert rue Catinat. Le long de la façade résidentielle, l'espace public propose un nouveau cadre de vie aux habitants. L'enrobé et la sur-présence de la voiture ne guident plus l'aménagement. Une voie partagée piétons/cycles offre une promenade sécurisée aux usagers et un cadre de vie aux habitants. Côté route départementale, l'espace est protégé de la circulation par des espaces plantés. Côté habitations, les ambiances sont jardinées, en alternance avec les entrées des maisons et de garages. La promenade se dilate parfois pour former des placettes, espaces ombragés et ouverts, où des séquences de murets en pierre permettent également de s'asseoir. La promenade s'ouvre complètement sur la séquence des commerces et services. L'abreuvoir retrouve une situation centrale pour devenir une pièce d'eau qui anime l'espace.

Un parking est aménagé au droit de la crèche, il permet la réalisation d'une douzaine de places.



Réappropriation des pieds de façades

Place de la fontaine

promenade paysagère

Place du général de Gaulle

Un service personnalisé
d'accompagnement à moins de 30
minutes de chez vous

Les services du quotidien à côté de chez vous

France-services.gouv.fr

La maison de services au public a été labellisée « France Services » c'est-à-dire quelle offre encore plus de services avec un meilleur accueil pour tous les habitants du territoire de la Communauté de Communes TERRES DE SAÔNE et même d'autres secteurs. Elle est ouverte à tous, vous n'avez qu'à pousser la porte, les deux agents, Fatima Ihihi et Jean-François Dumont sont là pour vous accueillir et vous accompagner dans une large palette de démarches administratives. Que ce soit pour des prestations sociales, la santé, l'emploi, les impôts, le logement, la retraite, l'immatriculation de véhicules, ou encore des papiers d'identité, par exemple. De plus un ordinateur peut-être mis à votre disposition. Alors n'hésitez pas, poussez la porte !



France Services
Proche de vous au quotidien



A FAVERNEY



Horaires d'ouverture :

Lundi	8h30-12h	
Mardi	8h30-12h	14h-17h30
Mercredi	8h30-12h	14h-18h
Jeudi	8h30-12h	
Vendredi	8h30-12h	13h30-17h30

Espace « France Services »

1, rue du Général-Leclerc, tél. 03 84 76 13 61.

Mail : faverney-terres-de-saone@france-services.gouv.fr



Pendant la durée des travaux, quelques classes de l'ancienne école primaire sont mises à disposition du Conseil Départemental pour accueillir provisoirement des élèves du collège

La seconde phase de travaux réalisée actuellement par le Conseil Départemental concerne :

- ♦ Le réaménagement de locaux administratifs
- ♦ La création d'une salle de musique à l'étage dans le bâtiment « enseignement général »
- ♦ L'aménagement de vestiaires dans les sous-sol de la demi-pension et la création de réserves dans les anciens vestiaires
- ♦ La construction d'un atelier
- ♦ L'isolation thermique de la demi-pension et du bâtiment de technologie
- ♦ Le réaménagement des salles de sciences dans le bâtiment « enseignements général »
- ♦ Le remplacement de la toiture du préau ainsi que son prolongement sur l'accès à la demi-pension
- ♦ L'amélioration de l'entrée des élèves avec création d'un auvent
- ♦ La reprise du réseau de chauffage.

Les chiffres:

Collège = 256 élèves
Pôle éducatif = 297 élèves
Soit : **553 élèves scolarisés à Faverney**

Le 2 mai 2018, la 1ère tranche de travaux au collège Louis Pergaud était inaugurée. Ces travaux s'inscrivaient dans une démarche d'économie et d'amélioration énergétique ainsi que de mise en



accessibilité et de sécurisation incendie. Moments importants pour la communauté éducative, mais aussi pour les élèves qui vivent au quotidien dans leur collège.

Cout de l'opération : 1 504 627 €
Fin des travaux : juillet 2022



Patrimoine (Château de Poinctes)



Cette demeure pourrait avoir été construite au 15^e siècle par la famille de Citey. Au 18^e siècle, elle devient propriété de la famille de Jean de Poinctes-Gevigny dont la quatrième branche de sa descendance est celle de Faverney avec un membre, Antoine de Poinctes, seigneur de Mareille en Haute-Marne, né en 1750, qui épouse Jeanne-Louise Aumont de Voisey, fille d'un avocat au Parlement demeurant à

Faverney. Son fils Charles-Antoine, né en 1776 devient maire de Faverney du 20 février 1814 au 21 juillet 1822. Il est connu pour ses libéralités envers la basilique Notre-Dame. Son fils, Louis-Charles-Amédée (1822-1881), inspecteur des forêts royales, épouse en 1857 à Versailles Sophie Benard. Devenue veuve, cette dernière se retire dans son château de Faverney et par ses nombreux dons participe à l'aménagement de la basilique Notre-Dame.

La demeure comprenait un logis accosté d'une tour et, disposés autour d'une cour, une remise, une "chambre à four", un "grangeage". La propriété s'étendait au-delà de la rue Bayard par un jardin et des constructions diverses : un bûcher, la maison du fermier, un autre "grangeage" et deux pavillons

de jardin. Le logis était couvert d'un toit à longs pans et larges croupes et la tour d'un toit en pavillon; un pigeonnier était aménagé à son sommet. En 1944, la propriété appartient au vétérinaire Besancenot. Incendiée en juin 1945, elle est achetée par les familles Tisserand et Bognard (garagistes), et Cardot (négociant en vins à Port d'Atelier). Finalement, après le désistement de ce dernier et la mort accidentelle de Bognard, l'immeuble est vendu par ses héritiers à Julien Robert, menuisier à Faverney, le 31 janvier 1951. Le 23 mars, le conseil municipal décide de l'acquérir pour être, après démolition, transformé en place publique, afin de dégager la visibilité de la Grande Rue très fréquentée, en supprimant l'étranglement existant. Le 20 avril 1951, le préfet prend un arrêté déclaratif d'utilité publique en faveur de la commune. Julien Robert s'étant désisté, il obtient en échange le bâtiment dit de la Forge faisant partie de l'ancienne caserne et propriété de la commune. Au printemps de 1952, l'entreprise de démolition commence les travaux qui se poursuivent en avril 1953; ils s'achèvent par la démolition de la tour en 1954. Ne subsistent alors que deux corps de bâtiments secondaires au Nord. Le 17 juin 1955, le conseil municipal décide l'aménagement, à l'emplacement de la demeure, d'un square sur lequel, il transférera le monument aux morts jusque-là implanté place des Casernes (actuelle place du Gal de Gaulle).



Vue de Faverney
Au centre, la demeure dite "Hôtel de Citey" (Château de Poinctes)
reconnaissable à sa toiture volumineuse et à sa tour

Petit tour à Port d'Atelier



L'Eglise a été construite en 1938 par l'entreprise locale Camille Bernard. Financée grâce à la générosité de nombreux donateurs, Cette construction s'est construite en un temps record avec seulement 8 mois de travaux.



L'importante gare de bifurcation fut mise en service en 1858. Elle accueillait jusqu'à 100 trains par jours. Les installations nécessitaient jusqu'à 80 cheminots pour assurer son bon fonctionnement.



La particularité de ce hameau est qu'il s'articule sur trois communes, Faverney, Amance et Purgerot. Il n'a pas d'existence administrative et n'est même pas dans l'annuaire alors qu'il a tout d'un village, Maison commune, église, cimetière, gare. Certains disent que « P.A. » comme on l'appelle n'existe pas !!! Mais l'association « Port-d'Atelier Animations Loisirs » est bien là, et prouve le contraire, forte de ses 143 adhérents qui créent une communauté de vie et assurent une cohésion entre ses habitants.

A chaque manifestation c'est « carton plein » car une grande majorité des habitants de « P.A. », qu'ils soient de Faverney, d'Amance ou de Purgerot ont plaisir à se retrouver. Alors les « P.A. » méritaient une page dans ce bulletin pour les encourager à maintenir cette ambiance empreinte de cordialité.

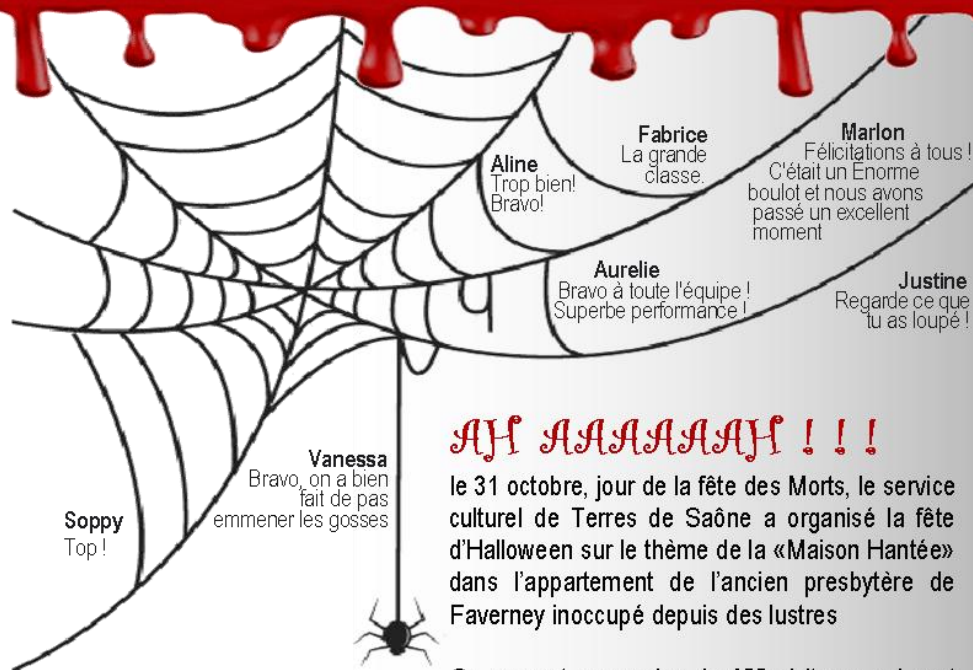
En 1949 à Port d'Atelier, 43 passagers trouvaient la mort et une centaine étaient blessés dans une collision entre un train de passagers et une locomotive.

A l'initiative de l'association Animation et loisirs de Port-d'Atelier, une stèle a été érigée à proximité du lieu de l'accident pour rendre hommage aux victimes de cette tragédie.



Construite en 1910 par M. et Mme BESANÇON, négociants en vin à Port d'Atelier, cette maison « de Maître » a été achetée conjointement par les communes d'Amance et Faverney en 1962 pour y aménager une Mairie annexe. (Actuellement en vente)

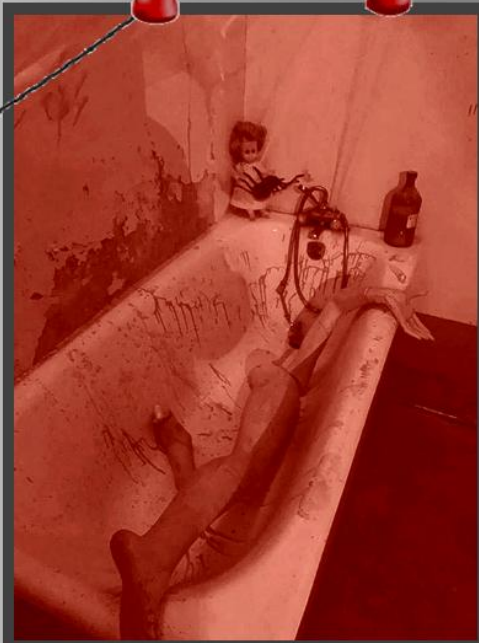




AH AAAAAAH !!!

le 31 octobre, jour de la fête des Morts, le service culturel de Terres de Saône a organisé la fête d'Halloween sur le thème de la «Maison Hantée» dans l'appartement de l'ancien presbytère de Favorney inoccupé depuis des lustres

Ce ne sont pas moins de 455 visiteurs qui sont venus frissonner, accueillis et entraînés dans l'antre de l'ancien presbytère par les agents de Terres de Saône et par des bénévoles, costumés, maquillés ou masqués. Quelle ambiance! Ce soir là, cela tremblait dans les chaumières, brrr !!! C'était une visite où chacun se retrouvait, dans un décors digne des meilleurs films d'horreur avec des surprises à chaque porte, tout semblait irréel, fantasmagorique.... Mais quel succès ! Initialement prévue de 18h à 20h, cette visite a été prolongée jusqu'à 22h avec une file d'attente de 2h. Devant un tel engouement et les nombreuses demandes, cette manifestation devrait être reconduite l'année prochaine avec encore plus d'épouvante.....



Vanessa
Et oui. Quand on met « déconseillé aux enfants de-12ans », c'est pas pour rien !

Seb Nat Hub
C'était top ... on reviendra l'année prochaine

David
C'était vraiment énorme ! Encore un grand Merci!!!! à l'équipe



Tournez manèges



Avec l'avant dernière phase du 1^{er} déconfinement, les fêtes foraines ont été de nouveau autorisées. Pendant près d'un an, les forains n'ont pas eu le droit d'exercer. Cela a été une période assez difficile pour eux mais malgré ce passage à vide, ils étaient au rendez-vous pour une des premières fêtes foraines du secteur. Avec l'aide de la commune, toutes les mesures de sécurité étaient en place avec en prime, les emplacements gratuitement offerts par la municipalité pour un bon déroulement de cette animation attendue par un nombreux public.

La reprise a fait grand bien à tout le monde, aux professionnels comme au public. Très vite, la musique, les lumières, les cris de joie des enfants, les odeurs de barbe à papa ont fait oublier que pendant près d'un an tout le monde avait été privé de fêtes. Une vingtaine d'attractions (manèges et stands de friandises) était en place pour ravir petits et grands.

MERCI LES FORAINS



A votre service...

	L'ÉCRIN Institut de beauté 10 Parc de La Presle Tél: 06 84 68 82 95		Ets COURVOISIER Stephan 2 rue de général Leclerc Tél: 03 84 91 35 23		AG Plomberie Chauffage Alain GEORGES 6 rue d'Aigremont Tél: 07 85 41 11 17
	ADM Centre de soins Rue Bossuet Tél: 03 84 91 30 44		CABINET MEDICAL DEFORET / MENINI Place du général de Gaulle Tél: 03 84 91 34 55		INFIRMIERS L. DUMONT/A BEURAUD 8 Parc de la Presle Tél: 06 99 54 19 86
	TEBA EPAGRI Matériel agricole ZA des Grandes Bouteilles Tél: 03 84 91 37 44		INFIRMIER Thierry LAUREILLARD 21 Rue du général Leclerc Tél: 03 84 74 35 28		MARAÎCHER Joël LOYON 6 rue Molière Tél: 03 84 91 38 60
	L'APPEL A PIZZA 17 Grande Rue Tél: 03 63 52 92 67		PHARMACIE COMBE 1 rue Sadi Carnot Tél: 03 84 91 34 22		JOCELYNE COIFFURE 7 place du général de Gaulle Tél: 03 84 91 30 39
	TRAVAUX PUBLICS Antoine SCHWEBEL Rue des Prés de la Croix Tél: 09 63 46 94 31		BIGMAT Matériaux de construction ZA Les Grandes Bouteilles Tél: 03 84 76 06 31		CARREFOUR Contact Supermarché Rue Volta Tél: 03 84 91 43 34
	LE MANÈGE ENFANTIN Crèche 30 rue Pasteur Tél: 03 84 78 60 57		MILLE ET UNE ÉTOILES Assistants Maternelles 6 Parc de La Presle Tél: 06 89 54 52 02		BOULANGER-PÂTISSIER CANTORE 8 rue du général Leclerc Tél: 03 84 91 37 11
	MALO'TIF Coiffeuse 5 rue de général Détré Tél: 03 84 91 04 07		BOULANGER-PÂTISSIER CHAMPION Rue du général Détré Tél: 03 84 91 46 38		CDCI Détection de réseaux Rue Arago Tél: 07 89 88 46 17
	LA TABLE DE QUENTIN Bar Pizzeria 5 rue du général Leclerc Tél: 03 84 91 04 07		TABAC PRESSE Frédéric NOLY 16 rue du général Détré Tél: 03 84 91 38 31		PADDINGTON Centre équestre 5 chemin des Prés Maras Tél: 06 31 53 31 14
	SAS IRIS Arnaud GENY Publicité Évènementiel 8 chemin de Maze Tél: 06 81 77 31 53		PRIME Fabricant fèves 22 rue Sadi Carnot Tél: 03 84 91 31 00		NATUROPATHE Animalière Parc de La Presle Tél: 06 08 54 52 02
	APICULTURE Michelle GUERARD 22 Rue d'Ammoncourt (Port d'Atelier) Tél: 09 64 28 85 95		CLNA CRESSIER Nutrition animale 16 rue de l'Usine (Port d'Atelier) Tél: 03 84 75 30 16		TRANSPORTS MELINE 14 Rue de l'Usine (Port d'Atelier) 22 rue Sadi Carnot Tél: 03 84 68 15 36
	TELEANESTHÉSIE Capture d'animaux 13 Place de la Mairie Tél: 06 80 22 79 92		CITROËN Garage DROCHE Rue des Grandes Bouteilles Tél: 03 84 91 44 73		PSYCHOTHERAPIE Christine SAINT-DIZIER 8 rue du général Détré Tél: 06 71 59 98 80
	SUBLI'NAILS Styliste onguilaire 2 Place de la République Tél: 07 8636 46 82		SOPHROLOGIE Martine AUBRY 7 rue du général Détré Tél: 03 84 91 33 59		BUCHERONNAGE Jérôme CHOLLEY Rue Catinat Tél: 03 84 91 48 75
	MENUISERIE SAMPIANA 5 Rue Sadi Carnot Tél: 03 84 68 67 35		EN AVANT LES PINCEAUX Plâtrerie-Peinture 13 rue Catinat Tél: 06 74 11 06 06		Eps Pierre CACHOT Equipements industriels 9 rue des Grandes Bouteilles Tél: 03 84 91 28 86
	THERAPIE PAR HYPNOSE Stéphane TOUSSAINT Parc de La Presle Tél: 06 37 50 15 37		RENAULT Garage LOTSCHER 23 rue Sadi Carnot Tél: 03 84 91 35 44		ELECTRICITÉ GÉNÉRALE Alain COLLARDEY ZA des Grandes Bouteilles Tél: 06 98 84 62 86
	ORTHOPHONISTE Gaétane GIRES Parc de La Presle Tél: 06 59 92 13 68		HARAS DE THORION Chevaux 27 rue du général Rebillot Tél: 06 73 35 27 53		AGES ET VIE Résidence seniors 12 Parc de La Presle Tél: 07 56 02 00 24
	LA POSTE Banque postale 2 place du général de Gaulle		L'ATELIER DE LA RUE D'ENFER Objets bois recyclé Rue d'Enfer		CREDIT AGRICOLE Banque D.I.B. Place du général de Gaulle
	MAIRIE DE FAVERNEY 4 place de la Mairie Tél: 03 84 91 30 71		TAPISSIER DÉCORATEUR 3 rue Drais Tél: 07 49 00 42 42		FRANCE SERVICES 1 rue du général Leclerc Tél: 03 84 76 13 61

ÉTAT CIVIL



Mariages 2020

Vœux de
bonheur

4 juillet **Didier EUVRARD et
Isabelle CHOULET**

2021

16 juillet **Sébastien LIGER et
Valérie VIENNET**

14 août **Islam EL OUARDI et
Zahra ROUDANE**



Naissances 2020

2 janvier **Emmy COQUELLE**

11 janvier **Erwan PIGOT**

25 juin **Emile NAIT HADDOU**

7 juillet **Soann MEGUELLE**

13 septembre **Oktavia LEROY**

26 septembre **Léo CLAUDEL TROMSON**

29 septembre **Auguste CARD**

2021

16 avril **Adèle REDOUTEY**

22 juillet **Joy ROMARY**

02 août **Aaron BAYER**



Regrets

Décès 2020

27 février **Marie-Claude KUS
Née DECAILLIOZ** 71 ans

26 janvier **Paul CACHOT** 72 ans

02 mars **Jean-Noël DAVAL** 63 ans

27 mars **Anielle DEGRET
Née MOROSOFF** 73 ans

10 avril **Geneviève FERRET
Née MARTIN** 96 ans

11 avril **Serge BOBILLIER** 72 ans

09 septembre **Bernard JACQUEMIN** 87 ans

26 octobre **Gilles BAUCHET** 67 ans

08 novembre **Maura ROBERT
née MOCNIK** 63 ans

09 novembre **Philibert LEONE** 90 ans

24 décembre **Nino COSTANTINO** 84 ans

Décès 2021

02 janvier **Victor GERDIL** 94 ans

06 janvier **André DESCHASEAUX** 92 ans

07 janvier **Gervaise DUMAS** 85 ans

18 janvier **Monique BOUDOU
née GUERITOT** 75 ans

03 février **Maurice PERIOT** 96 ans

15 février **Jacques SIMONNET** 66 ans

10 avril **Simone COURTOIS
née SIBILLE** 85 ans

28 juillet **Marie-France FLEURY** 59 ans

26 octobre **TISSERANT Emilie
née BOLLE** 42 ans

8 novembre **Yves GROSJEAN** 83 ans

13 novembre **Guy EHRMANN** 69 ans

16 novembre **Jean-Paul FORMET** 66 ans

24 décembre **Geneviève DECAILLOZ
Née FRADIN** 94 ans

2020-2021



L'EGLISE ABBATIALE Dessin Daniel GEORGES

